LA LANTERNE

Henri Rochefort's Letter to the Herald.

Pen-Pictures of Paris During the Commune.

REVOLTING BARBARITY DEPICTED.

Horrors and Tyranny on the Transport Ship.

LIFE AT NOUMEA.

Vile Conduct of Officials in New Caledonia.

THE ESCAPE.

Thrilling Story of the Runaways.

THE FUTURE OF FRANCE.

GRAND CENTRAL HOTEL, May 30, 1874.

MONSIEUR LE REDACTEUR DU HERALD:—

Napoléon III à bout d'impopularité et se voyant dans la nécessité urgente de chercher dans une guerre étrangère un dérivatif aux colères croissantes de l'opinion publique, résolut un jour de faire tuer 200,000 hommes pour avoir le droit d'en déporter 500. Nous, qui lisions dans son jeu, nous nous récriâmes. La police vint alors briser les presses de nos journaux, et les feuilles de la maison impériale nous déclarèrent soldés par la Prusse. Quand six mois plus tard, l'assemblée cléricale de Bordeaux, toute pleine des souvenirs de l'invasion de 1815, bâcla en trois quarts d'heure un traité de paix, que les émigrés n'eussent certainement pas signé, nous nous indignâmes, et les mêmes hommes qui nous avaient appelé mauvais français quand nous nous opposions à la guerre, nous appelaient mauvais français quand nous avons refusé d'accepter la paix. L'instinct si lucide du peuple lui avait révélé que nous serions battus, et lui avait démontré en même temps qu'en risquant le va-tout d'une levée en masse, toutes les défections et toutes les hontes pouvaient être lavées en un jour.

LA REPUBLIQUE EN DANGER.

De cette double désillusion sont nés tous nos malheurs. Je ne veux pas savoir jusqu'au quel point le mouvement du dix-huit mars était légitime; ce que j'affirme, c'est qu'il était inévitable et que dans une certaine mesure il était nécessaire. Après l'accueil fait au député Garibaldi par l'Assemblée, après la paix du tombeau au devant de laquelle elle avait semblé courir, il n'y avait plus aucun doute sur ses intentions monarchiques. Il faut être bien résolu à se donner à un roi pour se livrer à l'étranger avec cet empressement. Le peuple de Paris a compris que la République était en danger. Ce qui s'est passé depuis et ce qui se passe actuellement démontre que s'il a manqué de patience il n'a pas manqué de pénétration. M. Thiers, dans le discours qui a précédé sa chûte, a prononcé ces paroles imprudentes, si elles n'ont pas été préméditées:—"Comment pouvez-vous supposer que moi, vieux monarchiste, je n'ai pas hésité longtemps avant de me décider pour la République, mais de nombreux délégués des Départements sont venus m'avertir que, si je ne prenais pas des engagements formels dans ce sens, ils imiteraient Paris et se constitueraient en communes. Or comme je n'avais pas trente mille hommes à détacher du siège de la capitale pour les lancer contre la province si elle s'insurgeait, j'ai dû faire des promesses auxquelles il m'est aujourd'hui impossible de me soustraire."

LE MOUVEMENT DU 18 MARS.

On n'a jamais avoué plus clairement que le mouvement du 18 Mars en retenant les troupes devant Paris a contribué à la consolidation de la République. La Commune, qui l'a suivi, a été, comme tous les pouvoirs nés d'une insurrection, un gouvernement de fait. J'ai cru alors de mon devoir d'aller m'enfermer dans Paris, qui m'avait élu un des premiers, et dont même après ma démission, donnée à la suite de l'abandon de nos deux provinces, j'étais resté moralement le représentant. J'ai donné dans mon journal des conseils, non pas à la Commune, qui ne les eût probablement pas écoutés, mais au peuple parisien, qui me connaissait et avait gardé quelque confiance en moi.

Ce que j'ai fait alors je le ferais de nouveau si des évènements analogues se reproduisaient. J'ajoute que si tous les représentants de Paris avaient, comme je l'ai fait, quitté l'Assemblée de Versailles pour aller, soit calmer, soit consulter, leurs électeurs, la lutte eût pris un tout autre caractère et la démocratie n'aurait pas perdu 35,000 de ses meilleurs soldats, massacrés au nom de la République par ceux qui à cette heure ne cachent même plus leurs rêves de monarchie.

Mais, je le demande, que pouvais-je empêcher, à moi seul, au milieu des exaspérations d'une ville bombardée? Dès le premier jour j'ai insisté dans le *Mot d'Ordre* pour que l'incendie de l'échafaud brûlé sur le Boulevard Voltaire fut autre chose qu'une cérémonie publique. Tant que la peine de mort subsistera, il y aura certainement des exécutions nécessaires, comme celle de Maximilien ce Jocrisse du pouvoir, comme celle de Bazaine, ce noir scélérat, qui a trouvé grâce auprès d'un ami que l'histoire considerera certainement comme un complice, mais les morts qui ne sont pas de formidables exemples deviennent inutiles et conséquemment dangereuses. J'ai donc regretté aux points de vue politique et humaine, les exécutions qui ont compromis l'honneur des derniers jours du combat. Mais peut-on exiger de vaincus mitraillés, égorgés, bombardés, le sang froid et le calme qui ont si totalement manqué aux vainqueurs?

PARIS SUBMERGE PAR LE SANG.

Oui, des vengeances ont été exercées; on a fusillé des prêtres, un archevèque, un journaliste, et je le déplore. Les républicains sont des hommes de principes et non des hommes de passion; ils n'ont pas le droit d'égorger leurs ennemis sous prétexte que leurs ennemis les égorgent; mais enfin, jamais représailles ont-elles été plus excusées par les scènes d'épouvante qui les provoquaient? Au moment où ces faits désastreux se sont produits, Paris, on le sait aujourd'hui, était littéralement submergé par le sang. Quinze mille cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants jonchaient les trottoirs et les chaussées. La veille de la mort de l'archevèque le plus grand des crimes que l'histoire ait encore eu à enregistrer venait d'être commis. Un des élus de Paris, représentant du peuple à l'Assemblée Nationale, le citoyen Millière, avait été arrêté chez son beau père, au milieu de sa famille, amené par une escouade de soldats jusque sur les marches du Panthéon, et là fusillé sans jugement par un certain capitaine Garcin, agissant sous les ordres du général de Cissey.

Cet attentat contre le suffrage universel est absolument unique. Les royalistes peuvent désormais insulter à leur aise aux grands travaux de la première Révolution. Ils peuvent rappeler les prétendues noyades de Nantes, les mitraillades de Lyon, la Convention se décimant elle-même; nous leur répondrons, que les Girondins ont été jugés; que Louis XVI a été jugé, que Danton, que les Hébertistes ont été jugés; mais un député, couvert par l'inviolabilité de son mandat, saisi et égorgé sur place par un des bas officiers de l'armée, c'est là une monstruosité sans nom comme sans précédent. Millière eût-il pris la part la plus prépondérante aux actes de la Commune, son exécution sommaire serait injustifiable. On reste stupéfait quand on songe que son rôle s'était borné à écrire dans un journal quelques articles, lesquels étaient de telle nature, qu'ils amenèrent la suppression par Raoul Rigault de la feuille où ils avaient paru.

LA MORT DE MILLIERE.

Les égorgeurs ont essayé plus tard d'expliquer cet assassinat. Le Millière, fusillé, l'avait été, par erreur ont ils prétendu, au lieu et place d'un autre Millière, chef de légion, qu'on a confondu avec le député de Paris, et que, bien entendu, il a été impossible de retrouver.

Mais la mort du député journaliste Millière servait trop les honteux intérêts d'un homme alors a peu près tout puissant pour que le doute soit permis sur la préméditation qui y a présidé. Ils auront beau patauger dans leurs explications, comme ils ont pataugé dans le sang. Cet assassinat restera leur condemnation éternelle, car ils montrent sans refutation acceptable comment les vainqueurs de Paris traitaient la légalité, et la volonté nationale au nom desquelles ils prétendaient combattre. En supprimant ainsi sans procédure un de ses membres l'Assemblée Nationale s'est suicidée, car elle a rendu désormais légitimes toutes les tentatives qui seraient dirigées contre elle.

PENDANT HUIT JOURS.

Un bruit sinistre emplit la Caserne Lobau a écrit l'immortel auteur de "l'Année Terrible." C'était par centaines que les prisonniers étaient amenés enchaînés devant les mitrailleuses et écharpés d'un seul coup. Aux buttes Chaumont l'ignoble Galliffet forçait les gardes nationaux à creuser d'immenses fosses au bord desquelles il groupait des bataillons entiers qu'il faisait ensuite rouler à coups de canon dans ces tombes improvisées. Nous avons eu comme compagnon de captivité dans les casemates du fort Boyard un brave Républicain qui mal tué, avait attendu la nuit pour sortir tout mutilé d'entre les cadavres et pour gagner une retraite ou il n'a été repris que plusieurs mois après.

DERRIERE LES MURS DE LA PRISON

de la Roquette, la tuérie avait été telle que l'enterrement était devenu impossible et que la salubrité du quartier tout entier se trouvait compromise. Les officiers qui commandaient le feu avaient trouvé la solution du problème en réquisitionnant de grandes charrettes où l'on entassait les morts au fur et à mesure des besoins de la journée. Mais probablement afin de rendre cette besogne plus intéressante, ils obligeaient les gardes nationaux eux-mêmes à empiler dans les voitures les corps de leurs frères d'armes, et chaque fois qu'un prisonnier avait terminé sa sinistre tâche, que le tombereau était plein et qu'il se prèparait à en descendre, un coup de fusil le couchait auprés de ses compagnons et le charretier emportait au même trou et les morts et leur fossoyeur. Ces récits semblent empreints d'exagération. Eh bien, je l'affirme, ils sont très loin encore de la réalité. Nous ne pouvons citer que quelques épisodes, et c'est la multiplicité de pareils faits qui en augmente l'horreur.

UN JEUNE HOMME MYSTERIEUX.

J'ai vu tous les jours pendant un an se promener dans la cour de la citadelle de St. Martin de Ré un jeune homme dont je n'ai jamais pu savoir au juste ni le nom, ni la profession. Il marchait constamment, les yeux grands ouverts et comme fixés sur quelque chose d'épouvantable. Absolument silencieux, il oubliait les repas que ses camarades lui servaient, et qu'il prenait machinalement sans sortir de cette affreuse contemplation. Cet infortuné était un des rares prisonniers qui, requis pour l'entassement des morts dans les voitures, avait échappé par miracle, ou plutôt par la fatigue des égorgeurs, au dénouement qui l'attendait.

Un autre à la suite de ce lugubre travail n'était pas tombé en démence comme celui-là, mais au milieu de la conversation la plus indifférente, il pâlissait tout-à-coup et passait précipitamment et à plusieurs reprises ses mains tout le long de son corps, comme pour en faire couler le sang qu'il croyait perpétuellement voir ruisseler sur ses habits.

J'ai connu, et mes compagnons d'évasion ont connu comme moi, au fort Boyard, un condamné qui, blessé à la jambe par un éclat d'obus au commencement de la lutte, avait été fusillé dans son lit à l'ambulance de St. Sulpice où il était entré. La balle l'avait traversé d'outre en outre et avait encore brisé une des barres du lit. Il avait néanmoins résisté à ce nouvel assaut, et nous l'avons retrouvé au milieu de nous à peu près guéri. Cette victime des fureurs les plus hideuses qui aient jamais souillé une guerre civile, je la connais, je pourrais la nommer, mais ce mort vivant est actuellement en Calédonie, au pouvoir de ceux qui, après l'avoir fusillé une première et une deuxième fois, ne se feraient aucun scrupule de la fusiller une troisième, qui probablement serait la bonne.

LA FETE DE LA CALOMNIE.

Quand il fut bien établi que les trente cinq mille morts de la bataille ne se réveilleraient plus, quand tous les vaisseaux de la marine française eurent été requisitionnés pour loger les quarante mille prisonniers épargnés par les baïonnettes, quand Paris dont nous avions rêvé de faire une Sarragosse contre les Prussiens fut devenue une Varsovie, Quand le minotaure de l'ordre eut tout dévoré, jusqu'à la tribune et aux journaux où quelque voix courageuse aurait pu demander des comptes, quand enfin les vainqueurs s'aperçurent qu'ils pouvaient tout dire puisqu'ils avaient seuls la parole, alors commença ce qu'on pourrait appeler la fête de la Calomnie. Les légendes les plus fantastiques s'improvisèrent et j'eus spécialement l'honneur d'être pris pour objectif et pour cible par les fruits secs de la chronique et les fruits moisis du feuilleton. Tous les moustiques du bas journalisme, tous les cancrelats d'antichambre et de confessional se vengèrent d'un seul coup des souffrances d'amour propre que ma notoriété leur avait parfois infligées. L'auteur de *La Lanterne*, le membre du Gouvernement de la Défense Nationale, le Député de Paris disparut pour faire place à on ne sait quelle bête du Gévaudan dont la vie publique et privée n'avait été qu'une série d'infamies. Je laissais mourir de faim mes enfants, j'avais un peu tué mon père. Le public parisien, qui avait cru quelque temps à mon désintéressement, apprenait tout à coup que j'avais été arrêté, nanti de six cent mille francs enlevés de force à la banque, et de plusieurs montres de prix dont l'origine ne pouvait être douteuse. Une perquisition habilement dirigée avait amené la découverte dans mon apartement de tous les bronzes de M. Thiers et d'une quantité notable de tableaux du Louvre.

LE BANQUEROUTIER VILLEMESSANT,

dont les papiers trouvés aux Tuileries après le 4 Septembre avaient révélé la probité politique, avait naturellement pris le commandement de cette croisade, et il faut bien reconnaitre que personne n'était plus capable de la mener à bonne fin.

On n'est pas impunément le chef incontesté de la presse ordurière, le premier sacripant de France, quelque chose comme le Latour d'Auvergne de l'abjection. Cet homme, qui a sur la conscience deux faillites dont il ne s'est pas encore réhabilité, qui s'est appelé successivement Cartier, puis Delaunay, puis Villemessant—du nom de tous les pères qui ont refusé de le reconnaitre—pardonne difficilement à ceux qui ont la propriété du nom qu'ils portent et de l'argent qu'ils gagnent. On se demande pourquoi ce sont les républicains qu'il vise de préférence, car moi même je l'ai vu bâtonner par un Député bonapartiste, souffleter par un légitimiste fort connu, et ornementer par un officier de Franc-Tireurs d'un crachat à la figure—seule décoration qu'il lui soit permis de porter.

Ce vieux réprouvé qui essaie de secouer sur nos femmes et jusque sur nos enfants, une partie du mépris qui l'accable, a dans les ténèbres de son passé des secrets sinistres qu'on ignore et qu'il faut qu'on sache. Il a laissé sa mère et sa sœur dans un tel dénuement, qu'elles en sont arrivées à se suicider toutes deux par misère, en laissant sur leur lit de mort une lettre de malédiction pour l'homme à la fois parricide et fratricide, qui allait perdre dans les tripots le pain qu'elles lui demandaient.

Ce même Delaunay, ce même Cartier, ce même Villemessant, est reçu à bras ouverts par les ducs qui nous gouvernent. Il est vrai qu'au 24 Mai, M. de Broglie a serré contre son cœur, les égorgeurs qui au 2 décembre ont arrêté et aux trois quarts étranglé son père, ce qui est une autre variété du parricide.

Et voilà les moralistes qui nous reprochent de saper les bases de la famille, nous qui n'avons jamais vécu que pour notre patrie et pour nos enfants, nous, qui n'avons tenté le coup désespéré d'une évasion, que poussés par l'envie folle d'aller les embrasser. Mon ami, Olivier Pain, le sait bien, lui. Quand nous nous promenions tous deux, dans cette lande stérile, qui semble avoir été choisie pour nous faire regretter d'avoir échappé à la mort: "est-ce que," lui demandais-je, "vous pourrez longtemps vivre ainsi à 6,000 lieues de vos enfants?" Il me répondait, "non!" C'est donc à eux c'est à ces êtres qui nous sont si chers et si indispensables, que nous devons en réalité notre liberté, car si nous les avions moins profondément aimés, nous n'aurions probablement pas risqué ainsi la mort pour les revoir.

Tandis que les journaux de la délation nous prêtaient les méfaits les plus fantastiques, nous apprenions au fond de nos cellules que les soldats de Versailles avaient sous couleur de perquisition mis nos maisons au pillage. Mon appartement de la rue de Chateaudun avait reçu la visite d'un detachement de l'armée du Maréchal MacMahon, et il n'y était resté ni une porcelaine ni un couvert d'argent ni une pendule. Mes papiers de famille, mes parchemins, mes titres, les draps de mon lit et la selle de mon cheval, tout est devenu la proie de ces défenseurs de la propriété. Les feuilles abjectes ont donc eu raison de raconter que des tableaux et des bronzes avaient été enlevés. Leur tort est de ne pas avoir ajouté qu'ils avaient été enlevés de ma collection, dans laquelle ils ne sont jamais rentrés.

Ces faits communs à presque tous ceux qui sont aujourd'hui tenus la bouche close au fond de l'océanée, je les cite pour donner une idée de la bonne foi qui a dirigé les recits que nous avons tous lus. Mener au poste celui qu'on vient de dévaliser, c'est ce que Robert Macaire appellerait le couronnement de l'édifice.

PILLAGE.

Du jour où M. de MacMahon eût autorisé le pillage, la dénonciation devint une industrie. Millière fusillé, Laluyé fut arrêté. Cette affaire a eu trop de retentissement pour que nous ayons à nous en occuper ici, mais nous seuls avons connu dans le secret des prisons les vendettas sinistres qui ont envoyé sur les pontons les êtres les plus purs de toute participation à la révolution du 18 Mars. Mon ami Olivier qui a sondé les mystères de Satory où 4,000 hommes étaient couchés dans la boue sans un matelas et sans une couverture, mon ami Olivier Pain a eu pour compagnon non de prison, mais de cloaque un jeune sculpteur nommé Lambert arrêté sans aucun motif plausible. Il revenait d'Allemagne où il avait été appelé pour un travail d'art. Il était resté absolument étranger aux événements. Il croyait fermement à quelque erreur causée par une similitude de nom et pourtant toutes ses réclamations étaient restées sans réponse jusqu'au jour ou tout s'expliqua et s'expliqua trop. Le lieutenant Siane chargé de l'instruction de l'affaire fort perplexe devant l'attitude du prévenu retourna de fond en combie le dossier qui lui avait été remis et finit par découvrir une lettre qui y avait été imprudemment laissée et qui était ainsi conçue:—

"MON CHER GAILLARD—Puisque tes fonctions t'autorisent à faire arrêter qui bon te semble, tu serais bien aimable de me débarrasser d'un certain Lambert, sculpteur, dont la présence à Paris me gêne au delà de tout ce que je peux t'écrire."

Et la lettre était, signée "Marquis de Marguerie."

Le Colonel Gaillard était alors Chef de la Justice Militaire, une sorte de Laubardemont à épaulettes qui présidait aux exécutions et aux arrestations. Il s'était empressé de rendre à son ami le service demandé, or vous ne vous douterez jamais de quelle nature était la gène causée au Marquis de Marguerie par le jeune artiste. Celui-ci avait été remarqué récemment par une jeune et charmante dame à qui M. le Marquis avait fait vainement la cour et l'amoureux transi n'avait trouvé pour se débarrasser d'un rival encombrant que de le faire transporter en Calédonie si faire se pouvait.

Nous devons le dire et nous sommes heureux de le reconnaitre le lieutenant Siane, nous nommons les personages de ce drame afin qu'on ne nous accuse pas de faire du roman, le lieutenant Siane fut saisi d'indignation à la lecture de cette lettre et pour que la honte et la responsabilité retombassent sur qui de droit, il dicta au jeune sculpteur des réponses ou le nom du misérable Marguerie se trouvait constamment mêlé. Quand le rapport qui concluait à la mise en liberté du prévenu parvint au colonel Gaillard, cet ami dévoué prit immédiatement le parti de l'anéantir, ordonnant au lieutenant Siane d'en rédiger un autre ou le nom de M. de Marguerie ne serait pas mentionné. Refus énergique du lieutenant qui fut alors cassé et remplacé per le capitaine Hérijé comme rapporteur de l'affaire.

Bien que le chef de la justice militaire eût pris la précaution de supprimer la lettre de son ami, ce nouveau choix ne fut pas plus heureux pour les deux complices. Le Capitaine Hérijé avec une loyauté qui l'honore déclara qu'il ne se prèterait jamais à la perpétration de cette infâmie et signa une ordonnance de non lieu à la suite de laquelle M. Lambert fut rendu à celle qu'il aimait et qui n'avait cessé de venir le visiter pendant tout le temps de sa captivité à Satory. Je laisse aux lecteur le soin d'apprécier si de tels hommes ont aujourd'hui le droit de reprocher à la Commune les arrestations arbitraires dont elle s'est malheureusement rendue coupable dans un moment ou les dangers de la lutte lui rendaient suspects tous ceux qui refusaient de la service.

REVELATIONS.

J'ai sur des sujets analogues les mains pleines de révélations. Je m'abstiens de peur de révolter la pudeur du lecteur, il lui suffira pour être édifié, de savoir qu'au dépôt dit des Chantiers à Versailles, les prisonnières de la Commune au lieu d'être gardées par des femmes, comme l'exige à la fois la loi et les convenances étaient obligées de dormir et de s'habiller sous les regards impudents de soldats à qui leurs chefs se faisaient un plaisir de tout permettre. Ces malheureuses dont les sept-huitièmes n'avaient commis d'autre crime que de n'avoir pas dénoncé la retraite de leurs frères, de leurs pères ou de leurs maris, étaient, pour le moindre manquement à une discipline de pure fantaisie, dépouilleés de leurs vêtements et jetées ainsi devant les surveillants et les prisonniers sous la pompe glacée de la grande cour du dépôt.

Des enfants de dix, onze ou douze ans, arrêtés par centaines sous les prétextes ou les accusations les plus futiles étaient entassés sans couvertures sans lits et presque sans nourriture dans des docks infectés et pestilentiels. Un lieutenant de dragons nommé Marserault, chargé de la directions de ces enfers, s'ingéniait à inventer tous les jours de nouveaux supplices à l'usage de ses pensionnaires. Il faisait par les temps les plus froids attacher en plein air, les hommes nus auxquels il laissait passer la nuit sous la neige et le givre, et il descendait souvent lui-même leur distribuer des coups de canne au hazard de sa férocité ou de sa démence. Ces atrocités furent poussées si loins que des cris s'élevèrent. Une enquète fut commencée, deux députés de la gauche se rendirent aux chantiers pour interroger les victimes de cet épouvantable drôle. Celui-ci ne perdit rien de son cynisme. Il fit tourner à son profit la terreur qu'il répandait parmi les prisonniers et à force de menaces il parvint à en apporter deux ou trois qui declarèrent publiquement qu'il n'y avait aucune plainte sérieuse à porter contre le lieutenant Marserault. Inutile d'ajouter que cette campagne lui a valu le grade de capitaine.

LA RANCUNE DU MILITARISME.

C'est dans les arrêts des conseils de guerre qu'apparait dans tout son éclat la rancune du militarisme qui avait mis bas les armes devant l'invasion, contre le civisme qui voulait la combattre à outrance. Une action d'éclat pendant le premier siège, une citation à l'ordre du jour loin de plaider en faveur d'un accusé était pour lui une nouvelle chance de condamnation. La déportation compte un nombre extraordinaire de chevaliers de la légion d'honneur décorés pour leur attitude devant l'ennemi. Les officiers bonapartistes qui après avoir trainé vingt ans leurs sabres sur tous les pavés de France les ont jétés dans les fossés pour courir plus vite dès qu'ils ont aperçu les Prussiens, semblaient considérer comme une insulte personnelle tout témoignage de bravoure. Il y a actuellement à la presqu'ile Ducos un déporté nommé Leridan contre qui on n'a pu relever d'autre crime que celui d'être resté dans la garde nationale sans aucun grade. Comme je m'étonnais devant lui de l'extrême sévérité déployée à son égard, il me répondit avec une grande bonhommie en me montrant son pied déformé par une balle:

CONDAMNE A LA DEPORTATION.

"Mon avocat m'assurait que j'allais être acquitté mais quand on a su que j'avais reçu cette blessure à Buzenval, le Président m'a dit:—

"Ah! vous ètiez de ceux qui croyaient que la garde nationale pouvait sauver Paris. Ca suffit.

"Et le Conseil m'a condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée."

Cette façon nouvelle de rendre la justice, s'alliait du reste à une telle ignorance des lois à appliquer, qu'on se demande si ces magistrats de pacotille ont l'entière responsabilité des insanités judiciaires qu'ils ont inaugurées. La condamnation qui m'atteint est notamment un specimen des plus originaux. J'ai été convaincu d'outrages par la voie de la presse envers l'assemblée de Versailles. La loi déclare formellement qu'aucun article de journal attaquant l'Assemblée ne peut etre déféré aux tribunaux si préalablement elle n'a autorisé les poursuites. Or aucun vote n'a été provoqué à ce sujet. Si j'ai outragé l'Assemblée, ce que je ne nie pas, les membres de mon conseil de guerre l'ont outragé beaucoup plus gravement en passant par dessus ses prérogatives qui ne leur permettaient pas de me juger sans la consulter.

EN LA PRISON DE ST. MARTIN.

Un de mes co-détenus de St. Martin de Ré est entré un jour dans ma cellule l'extrait de son jugement à la main.

"Citoyen Rochefort," me dit-il, "je viens vous consulter sur une question tout-à-fait neuve. J'ai été condamné à une peine qu'il est impossible de faire; lisez." Et je lus en effet le libellé du jugement portant que le pauvre homme avait été condamné à la déportation simple et à cinq ans de surveillance. Or, la déportation étant perpétuelle, ce brave homme était naturellement curieux de savoir à quelle époque commencerait cette surveillance qui ne peut avoir lieu qu'après la libération d'un condamné.

"Tranquillisez-vous," me contentai-je de lui répondre, "si quelqu'un dans cette affaire a besoin d'être surveillé ce n'est pas vous, mais bien ceux qui confectionnent de pareils jugements."

A ces tribunaux exceptionnels sous tous les rapports on a cru devoir donner l'appoint d'un autre tribunal non moins sinistre, qui s'intitule ironiquement sans doute la Commission des Grâces, et que les nombreuses fusillades ordonnées par elle ont fait nommer plus justement dans la déportation,

LA COMMISSION DU COUP DE GRACE.

La relation des exploits de cette réunion de crocodiles remplirait des journaux quotidiens. L'institution même de cette cour aussi martiale que les autres n'a été qu'un piège tendu à la misère des prisonniers. Dans les différentes prisons dont nous avons essuyé la vermine, les directeurs appelaient un à un les déportés et leur faisaient entrevoir sous les couleurs les plus seduisantes l'issue d'un recours en grâce. Une lettre non pas même de repentir, mais simplement d'excuse, suffirait pour les rendre à leur travail, à leur famille, à leur patrie. Tous, ou presque tous, refusaient d'abord tout compromis avec leur dignité, puis arrivaient les sollicitations de la femme ou de la mère, le récit des souffrances des enfants jetés nus sans pain sur les trottoirs des rues par des propriètaires insoldés. Alors on se disait que la vie de tant d'êtres chers valait bien une démarche dont le succès n'était pas douteux. Quelques uns cèdaient non pour eux mais pour les leurs, et une fois que la commission des grâces avait entre les mains ce document arraché au désespoir et aux obsessions de toute espèce, elle se faisait une joie de confirmer la sentence et d'en réclamer l'application impitoyable.

Nous autres dont le devoir était depuis longtemps tracé et qui avions refusé avec dédain toute rélation quelconque avec ces aides du bourreau, nous aurions voulu que l'abstention fut générale et que la position de membre de la Commission des graces devint faute de suppliants la plus humiliante des sinécures. Mais en présence de tant d'innocents, foudroyés par le malheur, de tant de familles réduites à la mendicité, qui de nous eut osé prendre la responsabilité de déconseiller une faiblesse qui pour celui qui la commettait pouvait être le salut?

LE PERE SENECHAL.

Nous connaissons un condamné à la déportation, son nom est Sénéchal, père de huit enfants, que son emprisonnement laissait sans resources puis qu'un seul sur les huit était à peine en âge de se suffire et que la mère était morte de fatigue à la suite de l'arrestation de son mari. En présence d'une telle détresse nous n'hésitâmes pas à aller le trouver pour lui demander s'il se croyait bien le droit de se refuser à formuler un recours qui sauverait neuf personnes à la fois. Il avait joué pendant les évènements un rôle tout à fait effacé. Il était condamné pour simple porte d'armes et d'uniforme. Quelque opinion que j'eusse de la férocité des réactionnaires je ne pouvais supposer qu'une situation aussi désolante n'amollit pas pour un jour ces cœurs parcheminès. Sénéchal hésitait. Nous lui offrîmes de lui dicter sa demande où la sombre pénurie de ses huit enfants fut exposée dans toute son horreur. Le pauvre père de famille n'attendit pas longtemps la rèponse. Un mois après, l'ordre arrivait de l'embarquer sur le transport l'Orne qui l'emmena en Calédonie où il est actuellement à moins que le scorbut ne l'ait enlevé en route. Quant aux enfants deux m'a-t-on écrit depuis sont morts et il y a tout à parier que les autres ne tarderont pas à bénéficier de cette grâce, la seule qu'ils puissent espérer maintenant.

Je dois la déclarer toute fois l'implacable Commission, s'est laissé attendrir dans une circonstance qui n'est peut être pas unique, mais qui merite d'être consignée.

UNE JEUNE ACTRICE DE PARIS

fort connue pour dèpouiller à la ville les rôles d'ingénue qu'elle joue au théatre m'écrivit à la citadelle de St. Martin de Ré pour me consulter sur le moyen de faire libérer son frère condamné à la déportation simple. Cette aimable artiste avait joué dans mes pièces à l'époque ou je prèludais par des comédies aux drames de ma vie politique. Je lui répondis que ces Messieurs de la Commission des grâces étaient inaccessibles aux prières des mères de famille qui venaient réclamer leurs maris ou leurs enfants mais que je ne doutais pas qu'une visite personelle de sa part à l'un de ces hommes inflexibles n'amenât des résultats tout différents.

Trois jours après ce conseil que je n'avais pas osé me dispenser de donner, la jolie comédienne m'écrivait d'une écriture émue; Mille remerciments j'ai vu le Prèsident de la Commission et j'ai obtenu pour mon frère non pas une réduction de peine mais une grâce pleine et entière.

Le jour même en effet, notre co-détenu mis en liberté partait pour Paris tandis que notre ami Sénéchal qui était père de huit enfants, mais qui n'avait pas de sœur ou théatre cinglait vers l'île des Pins. Ainsi ce que des familles aux abois avaient en vain sollicité avec toutes leurs larmes, c'est une coureuse de restaurant qui l'a obtenu dés son premier sourire. Voilà ce que sous l'ordre moral on appelle la moralité.

Quand ces hommes d'ordre eurent confirmé assez de sentences pour que les dèparts pussent s'effectuer on se hâta d'armer des navires et d'y empiler autant de déportés que les batteries basses pouvaient en contenir. Pendant un an la marine française fut uniquement occupée à promener des condamnés et si une nouvelle guerre était venue à éclater une descente sur nos côtes eut ète facile de la part de l'étranger, tous nos vaisseaux ayant été accaparés pour transporter des français. Bien qu'il se soit trouvé des marins pour solliciter une mission que Jean Bart et Duquesne eussent certainement refusée, nous devons reconnaitre qu'un grand nombre d'officiers de mer ont essayé d'atténuer par la façon dont ils l'accomplissaient ce que leur devoir comportait de rigoureux. Malheureusement les ordres d'en haut laissaient bien peu de marge à leur bienveillance. Après une visite médicale absolument dérisoire on a embarqué des malades, des fous et jusqu'à des mourants. Napoleon III. avait considéré Cayenne comme une contrée assez lointaine pour qu'il put y envoyer en toute securité les victimes de ses bienfaits; l'assemblée versaillaise ne se crut hors de péril qu'après avoir choisi à 6,000 lieues de ses portes une île perdue dans les récifs de l'ocean d'où ses ennemis auraient autant de peine à revenir que de difficulté à y arriver.

Six cent quatre-vingts hommes étaient entassés dans un seul transport sans air, sans lumière, avec du lard salé et du biscuit pour toute nourriture pendant un voyage de cinq mois. Un de nos amis, Corcelles, ancien administrateur sous l'empire du journal *La Marseillaise*, que j'avais fondé, avait contracté sous la neige des pontons une phtysie qui était arrivée en peu de temps à sa dernière période. Nous essayâmes de faire comprendre au médecin du fort Boyard où Corcelles était interné dans la même casemate que moi, que son honneur professionnel lui interdisait de laisser partir dans ces conditions un homme au moins aussi condamné par le science que par les conseils de guerre. Rien n'y fit. Corcelles malgré nos protestations fut non pas embarqué mais porté à bord de la frégate la Guerrière en partance pour la Nouvelle Calédonie. Quinze jours après il était mort.

UN AUTRE LOGE

depuis trois mois à l'infirmerie du fort Boyard fut tiré de son lit pour être plongé dans les caves de ce même transport La Guerrière, mais favorisé, plus favorisé devrai-je dire que notre pauvre Corcelles, il mourut dans la prison même sur l'escalier qu'il essayait de descendre. J'ai oublié le nom de cet infortuné, mais le fait ne sera pas démenti, car j'ai été chargé par mes co-détenus d'écrire à la femme de notre camarade pour lui annoncer ce nouveau genre de meurtre spécialement inventé pour son mari.

Ces procédés sanitaires produisent les effets prévus. Six cent quatre-vingts hommes privés de clarté et d'air vital, au fond d'une batterie humide, c'était un défi à la nature. Sur le seul transport *l'Orne* quatre cent vingt cas de scorbut se declarèrent au bout de deux mois de voyage. Cet evènement comme tant d'autres eût été même passé sous silence par les déporteurs si le Commandant de l'Orne n'aivait été obligé par le manque de vivres de relacher à Melbourne. La Commission médicale Austrailienne dut constater ce terrifiant état de choses, et en instruisit les journaux Anglais, qui jètèrent un cri d'alarme.

Le gouvernement français y fit une réponse épique:—

"Jamais," déclara le *Journal Officiel*, "Jamais, le transport l'Orne n'a compté quatre cent vingt scorbutiques à son bord. Cette fausse nouvelle ne peut avoir été propagée que par la malveillance, Il y a en effet sur le transport en question des scorbutiques, mais à aucun moment leur nombre n'a dépassé trois cent soixante."

Lorsqu'un de ces convois funèbres était entré dans le port de Nouméa, le télégraphe annonçait invariablement à l'Europe que la santé à bord était satisfaisante. Quant à ceux qui étaient restés en chemin,

Heurtant de leurs front morts des écueils inconnus,

dit le poëte, on se gardait bien d'en faire mention. Le télégraphe ne mentait pas; il y avait d'autant moins de maladies à l'arrivée qu'il y avait eu plus de

DECES PENDANT LA ROUTE.

Ceux qui comme mon collaborateur Olivier Pain sont restés près de deux ans dans les fondrières de la presquile Ducos pourront vous donner un aperçu de la vie qu'on y mène et de la mort qu'on y récolte. Ils diront comment la déportation qu'un Ministre appelait emphatiquement l'exil dans une Colonie est en réalité l'emprisonnement dans des silos; et comment les meilleurs ouvriers de tous les corps d'etats de Paris faute de relations, d'outils et de resources sont condamnés à l'oisiveté forcée à perpétuité.

Le coup de fortune qui trois mois à peine après mon débarquement m'a arraché à cette existence abominable, ne m'a pas permis d'en subir toutes les épreuves et d'en épuiser tous les dégoûts. Tout ce que je puis affirmer c'est que l'administration qui prétend vouloir faire de nous des colons ne peut en faire que des cadavres. Les sommes formidables qui ont été dépensées en frais de surveillance en installations de fonctionnaires en emoluments de gardiens de tout ordre, auraient sauvé la vie au deux tiers des déportés, si elles avaient ete employées en achat d'instrument de travail ou d'objets de culture. On les parque, comme des pestiférés dans un lazaret, les uns à l'île des Pins, les autres à la presqu'île Ducos, en leur interdisant à peu près tout rapport avec les habitants de la grande terre, et on leur dit:—

Nous vous avons envoyés ici pour coloniser, pourquoi ne colonisez vous pas?

C'est a peu pres comme si l'Angleterre prétendait avoir envoyé Napoleon à St. Helene pour coloniser.

Il suffit d'ailleurs d'une etude superficielle de cette terre de Calédonie dont on a publie les tableaux les plus fantastiquement séduisants pour acquérir la certitude qu'elle ne sera jamais qu'une grande prison. Le gouverneur Gauthier de la Richerie nommé autrefois à la direction du bagne de Cayenne n'est qu'un garde chiourme un peu plus galonné et un peu moins scrupuleux que les autres. Chargé après le deux Décembre des exécutions des basses œuvres impériales, il mit sa gloire, à aiguiser les tortures des honorables citoyens transportés par le coup d'Etat. Les crimes de ce tortionnaire sont restés célèbres dans les annales de la Démocratie. Notre ami Ranc, le député de Lyon en a écrémé la liste dans ses articles de la *République Française*. A mon entrée au gouvernement de la Défense Nationale je rèdigeai un decret portant révocation de ce supplicieur. Malheureusement l'invertissement de la capitale et les six mille cinq cents lieues qui nous séparaient de lui le protegèrent. La réaction triompha de nuoveau, et ceux qui avaient égorgé les Républicains dans Paris n'hésitèrent pas a maintenir dans ses fonctions, l'homme qui les avait massacrés à Cayenne.

LE GOUVERNEUR DE LA NOUVELLE CALEDONIE.

Sous un tel gouverneur, dont les marins français ne parlent qu'avec horreur et mépris, la Nouvelle Calédonie ne pouvait devenir que ce qu'elle est, un refuge pour les aventuriers et les hommes tarés, que des protections ont dérobés à la justice des tribunaux de la métropole. Tous les ans, viennent s'échouer sur les récifs Calédoniens, des fonctionnaires qu'un scandale trop public a chassés de leurs places, des officiers de terre et de mer, renvoyés de leur corps à la suite de quelqu' éclat fâcheux. Toutes les pèches à quinze sous, de l'administration et de l'armée, vont enfouir là-bas leurs déboires. Vous devinez les exemples que ces naufragés de l'honneur, donnent aux naufragés de l'insurrection. Ils ont fini par former entre eux des sociétés véreuses pour l'exploitation de mines imaginaires qui rappellent les operations des Robert Macaires de l'Empire. Les Mines d'or tant prônées sont une plaisanterie. Les mines de cuivre sont plus sérieuses car elles prennent insensiblement le caractère d'une escroquerie. Des compagnies ont été fondées des actions ont été émises. Or il est établi que les enormes obstacles apportés au transport du minerai par la nature du sol, l'absence de routes et la longueur du chemin, dévoreraient en frais d'expédition, six fois le produit des maigres filons récemment découverts. Mais lancées par le Gouverneur qui a eu part dans ce tout, ces affaires qui on pris un developpement si rapide que des parts valant cinq cents francs il y a un an à peine, sont aujourd'hui cotées Vingt cinq mille, en attendant que la police correctionnelle démontre qu'elles n'ont rien valu.

En fait, à l'heure actuelle, il ne se consomme pas en calédonie un kilo de viande, il ne se mange pas un morceau de pain, il ne s'achète pas un vetement qui ne vienne d'Australie. L'industrie y est nulle, la production illusoire. J'ignore ce que l'avenir réserve à cette terre volcanique. Je sais seulement que jusqu'à ce jour le gouvernement n'a pu qu'en faire un gouffre où vont s'engloutir plus de quinze millions par an.

L'incommensurable distance que sépare la Calédonie de la France fait du gouverneur dont je parle non pas seulement un proconsul ou un vice-roi mais un autocrat decretant sans discussion et sans contrôle. Les habitants de Nouméa que ses abus de pouvoir exaspèrent ne cessent de lui demander un conseil colonial chargé de vérifier les comptes. L'honnête Gauthier de la Richerie qui ne tient en quoique ce soit à cette vérification, les éconduit impitoyablement. Un négociant de l'île était venu un jour nous rendre clandestinement visite à la presqu'île Ducos, il se plaignait amèrement du découragement que les procédés césariens du gouverneur jetaient la colonie. Je lui dis:—"Pourquoi n'adressez-vous pas vos réclamations en France?"

LE VOYAGE EST SI LONG!

me répondit-il, "le gouvernement sera changé avant que notre pétition n'arrive." Un fait inouï presque fabuleux, auquel on ne croira pas, comme j'ai refusé moi-même d'y croire, bien que j'en eusse lu dans une brochure publiée et saisie à Nouméa les détails circonstanciels; un fait que le gouvernement actuel si misérable qu'il puisse être ignore, j'en suis sûr, et qu'il réprimerait, je lui fais encore l'honneur de le supposer, montrera ce que devient l'arme de l'arbitraire entre des mains indignes. Le Capitaine de vaisseau, Gauthier de la Richerie, commandeur de la Légion d'Honneur, fait la traite des nègres! Il n'y a pas de mois où des corsaires n'arrivent toutes voiles dehors dans le port de Nouméa, avec une cargaison d'esclaves enlevés aux Fidgi à l'île Lifou ou aux Nouvelles Hébrides les Négriers abordent à ces îles organisent soit.

a bord, soit sur le rivage une fête qui attire les naturels, et sous prétexte de leur distribuer des verroteries d'Europe ils les font descendre dans un entrepont grillé et bordé de canons d'où ils ne descendent que pour être vendus dans les îles de l'Oceanie ou aux Philippines.

Les Anglais combattent impitoyablement ce genre de trafic et font une chasse active à ces marchands d'hommes qu'ils pendent à la plus haute vergue dès qu'ils les capturent. Eh! bien, cette piraterie trouve un asile, une protection et un placement avantageux de son chargement auprès du Gouverneur de la Caledonie. Il y a environ trois mois le Robert Bruce, Capitaine Fowler, portant à son bord quatre-vingts huit indigènes de Lifou n'a échappé à un vaisseau de guerre Anglais qu'en se réfugiaut dans les eaux francaises de la nouvelle Calédonie. Il est resté plusieurs semaines sans oser sortir de la rade de Nouméa et afin de derouter l'ennemi, le Capitaine a fait annoncer dans le journal officiel de la colonie la vente de son navire. La vente était fictive bien entendu et quelques jours plus tard le Robert Bruce complètement repeint à neuf repartait sous un autre nom et avec une autre physionomie pour reprendre le cours de ses exploitations maritimes. Quand aux quatre vingt huit indigènes ils avaient été écoulés dans la Colonie à des prix relativement modérés vu les circonstances exceptionelles qui présidaient, aux marchés. Du reste le trafic est telement public que la mise en vente des nègres avait été publiée en même temps que celle du navire dans le journal du gouvernement. Le cynisme de cette annonce m'a paru si étrange que je l'ai découpée dans la gazette officielle et envoyée à un député de la gauche.

Afin de masquer ce que ces opérations ont de révoltant, les naturels sont considérés comme étant venus de leur plein gré sur le navire chercher des engagements pour vivre. A leur débarquement a Nouméa un interprète qui n'a jamais interprété que les intentions du gouverneur fait semblant de leur demander s'ils ont été amenés volontairement en Calédonie, et fait semblant d'entendre leur réponse que naturellement il déclare toujours être affirmative. Malheureusement cette comédie a donné lieu il y a quelque temps à un singulier coup de théâtre. Deux esclaves ont sans provocation apparente mis le feu à la maison de leur maître après l'avoir préalablement assommé aux trois quarts. L'affaire était criminelle au premier chef et pouvait entrainer la peine capitale; d'où vient qu'elle fût étouffée presque aussitôt et les hommes simplement punis de huit jours d'emprisonnement pour un délit qu'on qualifia de tapage nocturne, c'est que devant le juge chargé de l'instruction les deux prisonniers déclarèrent qu'ils étaient natifs de Fidji, qu'ils avaient été enlevés de vive force deux mois auparavant sur le champ même qu'ils cultivaient et vendus en Calédonie.

Afin d'obtenir des renseignments circonstanciés sur cette abominable trafic nous avons imaginé, Olivier Pain et moi, de feindre l'intention d'acheter un nègre pour nous servir; le prix moyen d'un esclave varie de deux cents à deux cents cinquante francs. Il est stipulé dans le traité, afin de masquer le traité, que cette vente est un simple engagement de deux ans après lesquels le noir est rendu au vendeur qui se charge de le repatrier. Personne ne peut s'illusionner sur la valeur de cette clause:—1o., Le natif ne touche pas le prix de son prétendu engagement; 2o., quand les deux ans de service sont finis, c'est à son propriétaire qu'il est rendu, vous devinez ce qui se passe alors. Le Corsaire rentre en possession de la marchandise et va la négocier de nouveau sur une côte voisine de sorte que le malheureux esclave ne change pas de condition mais simplement de maître, ce qui rend le genre de traité encore plus cruel et plus odieux que l'autre.

Nous avons présenté cette observation que le marché étant passé avec un tiers, le noir n'était tenu à aucun devoir, et qu'il pourrait nous quitter d'un jour à l'autre. Il nous a répondu qu'il était à nous, que le gouvernement de la Calédonie nous en garantissait la propriété, que nous avions sur lui le droit de bastonnade et même de vie et de mort, que chez tous les colons, chez M. Numa Joubert notamment, un des planteurs les plus importants de la colonie, il y avait au milieu de la cour un arbre servant de poteau où l'on fustigeait les noirs coupables d'infraction au règlement de la maison et qu'enfin la convention relative aux deux ans était presque toujours illusoire, attendu que le négrier était souvent pendu par les Anglais avant d'avoir pu venir réclamer leurs prises.

LES REQUINS ET LES KANACKS.

Respirer l'infection de ce milieu déshonoré nous devint bientôt insupportable. Le Ministre de la Marine, M. de Dampierre d'Hornoy, avec les hautes connaissances géographiques qui ont distingué nos officiers dans la dernière guerre, avait déclaré que la garde des déportés était assurée, les requins se chargeaient d'empêcher toute fuite du côté de l'océan, et les Kanacks y mettant ordre du côté de la terre. Cette idée ingénieuse de nous avoir placés ainsi entre les mâchoires des hommes et celles des poissons avait même provoqué chez la droite la plus joyeuse approbation. Nous étions heureusement fixés sur l'intelligence des signataires de la paix de Bordeaux, et, puisqu'ils considéraient l'évasion comme impossible, nous en conclûmes immédiatement qu'elle était praticable.

A partir de ce moment la pensée de revoir l'Europe nous hanta nuit et jour. Olivier Pain, Paschal Grousset et moi habitions sur une colline une paillotte isolée où nous eûmes le loisir de nous concerter à notre aise. Notre plan fut d'aller par mer, à la nage s'il le fallait, jusqu'à quelque bâteau dont le capitaine consentirait à nous prendre.

Nous avions entendu raconter que les requins, nombreux dans la rade, se rassemblaient ordinairement aux environs de l'abattoir, situé non loin de la presqu'île, et que nourris abondamment des détritus de la boucherie, il leur arrivait assez rarement d'attaquer l'homme. Olivier Pain, qui ignorait les premiers principes de la natation, se mit énergiquement à l'œuvre, et un mois après mon arrivée, il était devenu un des meilleurs nageurs de la presqu'ile. Nous nous familiarisâmes alors avec le danger, en essayant tous les jours en mer des promenades de deux et trois heures.

Je ne pourrais insister sur certains détails, sans compromettre quelques braves gens qui nous ont prêté leur concours; le fait est, que grâce à eux, trois déportés, simples résidant à Nouméa même, Achille Baillière Jourde et Bastien Granthille purent s'aboucher avec le capitaine anglais Law, du trois mats barque P. C. E. Cet excellent homme, sans se rendre exactement compte de l'importance des prisonniers qu'il aurait à son bord, consentit à nous enlever, et s'engagea à nous conduire en Australie. Mais la presqu'île était gardée bien trop étroitement pourqu'il lui fut permis d'en approcher, et tout ce qu'il osa promettre fut de nous recevoir, si nous avions quelque moyen d'aborder à son navire qui était au fond de la rade de Nouméa, c'est à dire à plus de trois lieues de notre enceinte fortifiée.

LE VOYAGE A NEWCASTLE.

Le voyage au bateau anglais fut l'episode la plus dramatique de notre évasion, et nous aurions certainement succombé à la fatigue si nos amis de Nouméa ne nous avaient épargné la plus longue partie du chemin en venant au devant de nous par une nuit noire dans une baleinière qui nous recueillit nus et tout déchirés par les lames de rocers coupant comme des rasoirs.

L'intrépide capitaine Law sut seulement en

CONTINUED ON TWELFTH PAGE.